

*Le Maire,
Les Adjoints,
Les conseillers municipaux*

*Vous souhaitent de joyeuses fêtes et vous
présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024*



BULLETIN D'INFORMATION DE VERBIESLES

N° 227-décembre 2023

**Pensez à vous connecter sur le site <https://verbiesles.fr/>
Vous trouverez régulièrement toutes les actualités, infos générales et
pratiques avec des photos.**

Soirée vœux de la nouvelle année

Le conseil municipal invite tous les habitants à un apéritif pour la soirée vœux :

**Le samedi 13 janvier 2024 à partir de 18 h 30
à la salle polyvalente.**

Eau et assainissement

Les modes de paiements ont évolué, vous pourrez si vous le souhaitez passer à la mensualisation à partir du 1^{er} janvier 2024. Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Tri des déchets / compost

A compter du 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets évolue. Le SDED vous transmettra les informations indispensables prochainement.

Ordures ménagères

A compter de janvier 2024, nous passons de la redevance à la taxe d'ordures ménagères. La facturation se fera directement par le Trésor Public.

Permanence de Mairie

Pendant les fêtes, le secrétariat restera ouvert aux jours et horaires habituels.

Déchetteries

Les horaires d'hiver des déchetteries applicables du 2 novembre 2023 au 31 mars 2024 sont les suivants :

- Chaumont-Brottes : lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h et 13h30 à 16h30, **fermée le jeudi**.
- Chaumont ZI Dame Huguenotte : lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, **fermée le mardi**.

Les déchetteries sont fermées les dimanches et les jours fériés :

1er novembre, 11 novembre, 25 décembre, 1er janvier et lundi de Pâques

Un doute, une question, prendre contact avec le SDED 52 au 03 25 35 09 29 ou sded52@sded52.fr

Travaux énergétiques

Vous envisagez de faire des travaux dans le cadre de gain énergétique, vous pouvez contacter

SOLIH52-HABITAT DEVELOPPEMENT
35 rue du Val Barizien
52000 CHAUMONT
Tel 03 25 03 17 22
Mail contact52@solih52.fr

Urbanisme

DP – Mme Denis Aurélie – 31 rue des Lavois – changement du portail et du portillon

DP – Mr Bernard Simon – 4 rue des Herbues – pose clôture, portail et portillon

DP - Mme Diné Marion – 9 rue des Lavois - changement clôture, portail et portillon

CU – Maître Hoffmann Franck – Parcelle C 1006 – C 0518

CU - Maître Hoffmann Franck – Parcelles ZE 0018 – ZE 0019 – ZE 0021

CU - Maître Hoffmann Franck – Parcelle AA 0125

CU – Maître Bernot Romain – Parcelle B 0696

CU – Maître Bernot Romain – Parcelle ZA 0008

CU – Maître Bernot Romain – Parcelle ZB 0010

CU – Maître Bernot Romain – Parcelle ZD 0034

CU – Maître Bernot Romain – Parcelle ZD 0035

CU - SCP ROUGIER LARCHE – Parcelles AA 0202 – AA 0200 – AA 0205

Δ Pour rappel les dossiers concernant les demandes de travaux d'urbanisme sont à déposer en ligne à l'adresse suivante : <https://sve.sirap.fr>.

Le secrétariat de mairie reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Etat civil

Décès : Monsieur Yannick Van Den Bulck décédé le 23 novembre 2023

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Compte-rendu des dernières réunions du conseil municipal

Réunion du 1er septembre 2023 :

Adoption du Compte rendu du 09 juin 2023.

Le compte-rendu du vendredi 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

Travaux ONF

Travaux ONF – vente en régie:

Madame le maire, suite à un rendez-vous avec Gilles Provost présente les différents travaux à effectuer sur le territoire de Verbiesles.

Pour rappel le martelage a été effectué au Fays pour les coupes 26.27.28.29.32.33.34 et 35.

Les coupes restant à marteler pour 2024 sont les 27.30.38.39.45 et 46.

Une vente en Régie au Fays est prévue à Mr Zimmerman, exploitant forestier, soit 180 m3 dans les parcelles 26.27.28.29.32.33.34 et 35 ; coût commune 5 487 €, vente estimée à 13 000 €. L'exploitation doit se faire en fin d'année.

L'exploitation du Vieux Val est repoussée à la deuxième quinzaine de septembre. Des précautions particulières seront demandées à l'exploitant. Un état des lieux de la côte du tennis et du chemin blanc a été réalisé par Mr Hervé Henry et Mr Gilles Provost. La réfection du chemin blanc est de ce fait repoussée au début d'année 2024.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité cette décision et autorise Madame le Maire à signer les documents y afférent.

Travaux de nettoyage de la vieille côte.

Il est proposé d'entretenir le chemin avec des bénévoles du village.

Monsieur Julien Ossola organisera dans les prochaines semaines une matinée d'entretien.

La date envisagée est le 25 novembre 2023.

Travaux ONF : Inscription à l'état d'assiette, destination des affouage 2024 -

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2024;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

PREMIÈREMENT,

SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2024

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
27	3.72	RS1
30	3.70	RD
38	4.10	ACT
39	3.95	ACT
45	6.29	ACT
46	4.43	ACT

Parcelles dont le passage est reporté

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Type de coupe
32	4.10			Coupes en exploitation pour problèmes sanitaires

33	3.95			Idem
34	6.29			Idem
35	4.43			Idem

DEUXIÈMEMENT,

DÉCIDE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice :

1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
38-39-45-46		2024

2 – VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES par les soins de l'O.N.F. **ET DELIVRANCE** du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes.

Parcelle	Composition	Année de vente des grumes	Année de délivrance

3 – EXPLOITATION par un entrepreneur, un bûcheron salarié de la commune, ou en régie par l'O.N.F., les arbres de futaies étant vendus façonnée par l'O.N.F., le surplus étant délivré à la commune.

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
27	BOIS D'OEUVRES	2024	
27	Petite futaie - houppier		2024

4 – DELIVRANCE EN BLOC ET SUR PIEDS DE LA PARCELLE n°30

TROISIÈMEMENT,

pour les coupes affouagères :

ARRÊTE le rôle d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE le volume maximal estimé des portions à stères ;

Fixe le montant total de la taxe d'affouage à €, ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle, le montant de la taxe d'affouage s'élève à € par affouagiste ;

ARRÊTE le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2025

Vidange du taillis et des petites futaies : 15/04/2025

Façonnage et vidange des houppiers : 15/04/2025

Chemin dit du coteau des Buis :

Madame le maire présente le dossier.

Dans le cadre de l'exploitation du secteur du captage de la ville Chaumont, autour du chemin dit du Coteau des Buis et en raison d'une dégénérescence importante des arbres s'y trouvant, il est devenu indispensable de sécuriser la zone.

L'accès du chemin dit du Coteau des Buis doit être interdit aux piétons, aux vélos, comme aux véhicules motorisés, jusqu'à la fin du chantier prévue fin novembre.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité cette décision.

Fête patronale : subvention :

Suite au dernier conseil Madame le maire propose une subvention de 400 € comme prévu aux forains présents pour ce week-end.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à la majorité (1 abstention) cette proposition.

Fête patronale :

Madame le maire présente la proposition de devis pour le feu d'artifice et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager cette prestation qui interviendra le samedi soir à 22h30. Il sera précédé d'une retraite aux flambeaux.

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

Fosses septiques :

Une campagne de vidange des fosses septiques va être lancée. L'inscription se fera comme les autres années en mairie. Une information à la population sera faite.

Affouages.

Les affouages auront lieu dans la parcelle 25 au Fays.

Il y a environ 100 m³ à exploiter.

En fonction du nombre d'affouagistes, une seconde distribution de têtes se fera après l'exploitation en régie, soit pour le début d'année 2024.

Dossiers urbanismes

Madame le maire présente les différents dossiers en cours.

Le conseil donne un avis favorable à ces différents dossiers.

Informations travaux.

La société Boureau intervient rue de la Vallée et rue du Vieux Val.

Les travaux de toitures de la salle des fêtes et de la petite salle du lavoir sont prévus pour fin septembre.

Il est prévu un nettoyage du château d'eau, des bacs de décantation et des avaloirs.

Questions et informations diverses.

- **Sénatoriales :**

Point rencontres candidats aux sénatoriales.

- **Délimitation de l'aire de captage d'eau de la Commune :**

L'opération de traçage devrait se dérouler semaine 37.

- **Membre Commission de Contrôle :**

Les membres doivent être renouvelés.

- **Dossier sinistre Groupama :**

Madame le Maire fait lecture du courrier adressé par Groupama.

- **Dossier Urbanisme : N° DP05251422C0023**

Une visite du site est organisée avec les services de l'Agglomération de Chaumont.

- Exercice du 61ème RA du 25 septembre au 20 octobre 2023
- Courrier à l'Entreprise funéraire Guérin. Madame le Maire expose le contenu d'un courrier qu'elle a adressé à l'entreprise Guérin suite à leur dernière intervention au cimetière du village.
- Une fuite a été détectée le Week-end du 15 août et réparée dans les jours suivants sur le terrain de Monsieur Gauthier Rue du Vieux Val.
- Informations Sécurité routière sur l'année 2022 : 136 accidents, 138 blessés dont 48 hospitalisés, 21 tués.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 29 septembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Réunion du 29 septembre 2023 :

Adoption du procès verbal du 01 septembre 2023.

Le procès verbal du vendredi 01 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Adhésion assistance technique Conseil Départemental :

Le Conseil Départemental met à la disposition des collectivités locales des compétences dans le domaine de la voirie et de l'aménagement du territoire.

La contribution de la commune est de 270,00 € HT pour un an pour l'ensemble du domaine d'intervention, décomposée comme suit / habitant :

- voirie : 0,75 € HT

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité de proroger l'adhésion pour 2023 et autorise le maire à signer les documents y afférents.

Désignation d'un référent déontologue :

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales, Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022, Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1^{er} juin 2023 correspondant :

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- soit un collège, composé de personnes (*si mutualisation*) Considérant plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Maître Philippe Bluteau, avocat, comme référent de la commune/communauté de Chaumont.
- De préciser que Maître Philippe Bluteau exercera ses missions pour une durée de 3ans soit jusqu'au 29 septembre 2026.
- De préciser que tout conseiller communautaire pourra saisir Maître Philippe Bluteau et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.
- De préciser que Maître Philippe Bluteau percevra une indemnité fixée à 80 € par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable:

Lors du conseil municipal du 21 juillet 2023, des documents relatifs au dossier du **PLUiH/PADD** ont été distribués à chaque conseiller afin qu'ils soient étudiés avant de prendre une délibération.

Par délibération du 7 juin 2018, l'agglomération de Chaumont a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à valeur de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) et défini les modalités de la concertation préalable ainsi que les objectifs poursuivis à travers cette procédure.

Le code de l'urbanisme prévoit que le plan local d'urbanisme comprend un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et que ce dernier définit :

1⁰ Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

2⁰ Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Le PADD fixe également « des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».

Conformément au code de l'urbanisme, le PLUi tenant lieu de PLH poursuit les objectifs prévus pour ce dernier à l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation à savoir notamment « les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, suite à la tenue d'un débat en conseil communautaire le 23 mai 2023, le dit débat sur les orientations générales du PADD doit maintenant avoir lieu au sein de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Ce débat doit avoir lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU. Dans le cas contraire, il sera réputé tenu.

Reposant sur les conclusions du diagnostic territorial, le PADD constitue le projet politique et stratégique fixant les ambitions de développement et constituant le cadre de référence de la politique d'urbanisme et d'aménagement de l'agglomération pour les 10 ou 15 prochaines années. Sa déclinaison sera assurée à travers la prochaine phase de construction du règlement écrit et graphique ainsi que des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui devront être établis en cohérence avec les orientations de celui-ci. La traduction du volet habitat du PLUiH sera également assuré à travers un document prévu spécifiquement pour les PLUi tenant lieu de PLH, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA).

Les orientations générales du PADD du PLUiH sur lesquelles le conseil communautaire est invité à débattre se déclinent en quatre axes:

- Axe 1 : la valorisation d'une double armature urbaine et rurale,
- Axe 2 : l'amélioration et la diversification du parc de logements,
- Axe 3 : la valorisation des richesses environnementales et patrimoniales,
- Axe 4 le confortement et la diversification des activités— et des équipements B.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L151-5 et L153-12 du code de l'urbanisme définissant le contenu du PADD et les modalités de la tenue des débats sur les orientations de ce dernier,

Vu l'article L. 153-8 du code de l'urbanisme prévoyant que le PLU intercommunal doit être élaboré en collaboration avec ses communes membres,

Vu les articles L. 151-44 et suivants du code de l'urbanisme disposant que le PLU peut tenir lieu de programme local de l'habitat (PLH),

Vu les évolutions législatives récentes et notamment celles apportées par la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ainsi que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable,

Vu la délibération de l'agglomération de Chaumont du 7 juin 2018 prescrivant la procédure d'élaboration du PLUiH,

Vu la délibération de l' agglomération de Chaumont du 23 mai 2023 actant la tenue du débat sur les orientations générales du PADD,
Considérant les orientations générales du PADD,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (7 pour, 4 abstentions) :

- de prendre acte du débat relatif aux orientations générales du PADD du PLUiH de l' agglomération de Chaumont,
- de réaliser toutes les mesures de publicités afférentes à cet acte.

Informations travaux :

Les travaux de voirie sont suspendus suite à une intervention urgente de l'entreprise Boureau sur un autre village.

Le traçage de l'eau dans le cadre de la détermination de l'aire de captage d'eau du village a été effectué.

Les travaux forestiers de la ville de Chaumont sur le captage d'eau rue de la Boursière devraient débuter au mois d'octobre 2023.

Les travaux de toiture (salle de réunion et salle des fêtes) doivent débuter prochainement.

Informations paiements :

Tiers	Objet	Réalisé en €
Jacques Prévot	Feux d'artifice	1 650,00 €
Pioli Plâterie	Aménagement phonique SDF	2 380,80 €
Agglomération de Chaumont	Contribution OM 3 ^{ème} acompte	10 944,00 €
Acces	Ordinateur portable	1 794,00 €
Acces	Vidéoprojecteur	1 210,80 €
Boureau	2 ^{ème} phase travaux voirie	24 753,05 €

Questions et informations diverses.

- **Fosses septiques :**

La campagne de vidange des fosses septiques a commencé. L'inscription se fait comme les autres années en mairie.

La date limite des inscriptions est fixée au 1^{er} novembre 2023.

- **Affouages :**

Les inscriptions aux affouages ont commencé (8 inscrits au jour du Conseil).

Pour rappel, les affouages auront lieu dans la parcelle 25 au Fays.

Il y a environ 100 m³ à exploiter.

En fonction du nombre d'affouagistes, une seconde distribution de têtes se fera après l'exploitation en régie, soit pour le début d'année 2024.

- **Sénatoriales :**

Résultats élections sénatoriales présentés par Mr Stéphane Vernier.

- **Analyse d'eau**

La dernière analyse d'eau est conforme à la réglementation.

- **Véhicule communal**

Des travaux sur le véhicule ont été effectués en vue du contrôle technique du 04 octobre 2023.

- **Dossier Urbanisme : N° DP05251422C0023 :**

Une visite du site a été organisée avec les services de l'Agglomération de Chaumont.
Au terme des discussions, une nouvelle visite sur site pourra être programmée au 1^{er} décembre 2023.

- **Fête patronale :**

Apéritif, feu d'artifice, jeux et forains ont été appréciés des villageois.

- Exercice du 61ème RA du 09 octobre au 20 octobre 2023.
- La commission voirie sécurité est sollicitée pour un tour du village afin de recenser les secteurs présentant une nécessité d'élagage et permettre d'interpeler les propriétaires concernés.
- Il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les animaux sauvages dans le village afin d'éviter leur prolifération.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 03 novembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.



Que cette fin d'année soit pour vous une période agréable, profitez de vos proches et de vos amis. Bon Noël, meilleurs vœux à toutes et à tous.

Le Maire
Marie-Noëlle Hubert



Téléthon 2023

Encore une réussite pour 2023 grâce à votre solidarité.

Il est trop tôt pour parler bilan mais ce sera sans doute un bon cru.

La municipalité a reçu les dons en proposant l'apéritif. D'autres dons sont arrivés également chez Jojo Savet.

Les bénévoles sont passés vous solliciter pour la tombola dont le tirage se fera le 15 décembre 2023.

Vous aurez connaissances des gagnants et les chiffres plus tard.

Un grand merci.

Jojo SAVET

Comité d'animation Verbieslois

Le comité d'animation se réjouit une nouvelle fois de la fréquentation à l'occasion de la fête foraine et se félicite de voir que les habitants sont toujours fidèles à cette manifestation. Le changement d'emplacement a été une réussite, la météo était avec nous et le jambon a de nouveau été gagné dans la rue des sources.

Bravo et merci à tous de rester fidèle. Bravo et merci également au pizzaiolo et aux forains !

Nous avons aussi eu du succès pour le défilé d'Halloween qui réunit toujours beaucoup d'enfants du village et qui dépouillent les habitants de leurs nombreuses friandises ... merci à eux de jouer le jeu.

Maintenant place au réveillon de la Saint Sylvestre, la salle des fêtes va se remplir et nous avons hâte de faire cette manifestation avec vous.

De nombreux projets sont en réflexion pour 2024 : un vide ta chambre, un bal masqué, le défilé carnaval, ... etc.

En attendant, toute l'équipe vous souhaite de passer de joyeuses fêtes et on se dit à bientôt. Portez-vous bien et meilleurs vœux à tous.

La présidente et ses membres

BIBLIOTHEQUE

Notre belle bibliothèque reste ouverte le mardi à partir de 17 heures.

Pour les nouveaux habitants, nous précisons que les prêts et inscriptions sont gratuits pour tous ; venez donc faire connaissance.

Notre stock de livres va être renouvelé le jeudi 14 décembre et vous découvrirez donc albums, BD, romans, policiers et documentaires pour petits et grands.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes à tous et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2024.

Les animatrices Colette et Laurence.

AS LUZY-VERBIESLES-FOULAIN

[\(http://as-luzy-verbiesles-foulain.footeo.com\)](http://as-luzy-verbiesles-foulain.footeo.com)

C'est déjà la trêve hivernale avec l'arrêt des compétitions qui ne reprendront qu'au mois de février 2024.

Pour son retour en Division 2, l'équipe A fait un bon début de saison et obtient une position dans le haut du tableau du Groupe B. C'est de bon augure pour la suite.

L'équipe B évolue en Division 4 dans un groupe B assez relevé, et se trouve dans le haut du classement.

Place au repos bien mérité pour tous les joueurs et dirigeants avant de reprendre les entraînements dès le mois de janvier.

Pour les jeunes dans le cadre de l'entente Val Moiron, les plateaux pour les plus petits U7-U9-U11 et les matchs officiels pour les catégories U13-U15-U18, donnent de bons résultats avec des progrès encourageants pour tous dans une bonne ambiance sportive avec beaucoup d'application de la part des éducateurs et accompagnateurs chaque samedi.

La vente des calendriers de l'année 2024 vient de démarrer et l'ASLVF remercie les habitants du village pour le bon accueil qui lui sera réservé comme chaque année.

JOYEUX NOEL
ET BONNE ANNEE 2024

RIVES DE GARENNE

Nos prochaines activités, en plus de nos marches hebdomadaires :

* 20 décembre 2023 à 16H après la rando, assemblée générale annuelle de l'association à FOULAIN salle de convivialité Marc Lepage.

* 10 janvier 2024 à 16H30 après la rando, galette des rois, salle du lavoir à Verbiesles (si possible) avec un invité : un dessinateur BD de Luzy qui nous présentera ses œuvres.

* 7 février 2024 : crêpes de la chandeleur, et jeux de société à 16 H après la rando salle de convivialité de Luzy.

